



PARIS
PEACE
FORUM

A global
platform
for
governance
projects

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2020

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIF

Fondé sur l'idée que la coopération internationale est essentielle pour relever les défis mondiaux et assurer une paix durable, le Forum de Paris sur la Paix a vocation à rassembler et faire interagir, chaque année, sous un même toit, tous les acteurs de la gouvernance mondiale: chefs d'Etat et de gouvernement, organisations internationales, gouvernements locaux, organisations non gouvernementales, fondations, entreprises, médias, syndicats, groupes religieux et citoyens.

Chaque année, des projets de gouvernance, proposant des solutions concrètes aux défis globaux, sont présentés au sein de l'Espace des solutions du Forum et discutés dans le cadre de débats aux formats originaux. Les solutions mises en lumière au Forum se distinguent par leur dimension internationale et coopérative, et par leur capacité à créer un changement à caractère durable.

Pour les porteurs de projet sélectionnés, c'est une opportunité unique de faire connaître et de faire avancer leur initiative, en la présentant à l'ensemble des participants du Forum, en rencontrant des décideurs et des financeurs potentiels et en prenant part aux différents débats organisés.

Le Forum de Paris sur la Paix a par ailleurs vocation à s'inscrire dans la durée en favorisant le développement et la progression de solutions de gouvernance et d'initiatives multi-acteurs particulièrement pertinentes et prometteuses. A l'issue de chaque édition du Forum, dix projets sont sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé par le Comité de suivi du Forum, composé d'experts issus d'institutions de premier plan.

Cependant, en 2020, en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du Covid-19, et en particulier des restrictions de voyage et de grands rassemblements qui seront peut-être toujours en vigueur en novembre, certains porteurs de projet sélectionnés ne seront peut-être pas en mesure de venir à Paris. Dans ce cas, les porteurs de projet pourront bénéficier d'une offre de présentation numérique, avec des fonctions innovantes

et des outils d'interaction et de mise en contact avec d'autres participants. Ils recevront aussi le label 2020 du Forum de Paris sur la Paix. De plus, tous les projets, qu'ils soient présentés en ligne ou à Paris, seront pris en considération dans le choix des dix qui recevront un accompagnement personnalisé par le Comité de suivi du Forum, pendant un an.

Le 12 mars dernier, le Forum de Paris sur la Paix a lancé son appel à projets annuel dans le cadre de la préparation de sa troisième édition, qui se tiendra du 11 au 13 novembre 2020, à Paris ainsi qu'en format numérique. Chaque année, les projets de gouvernance présentés au sein de l'Espace des Solutions du Forum portent sur au moins l'une des six thématiques suivantes:

- Paix & Sécurité
- Environnement
- Développement
- Nouvelles technologies
- Economie inclusive
- Culture & Education

Pour cette édition, compte tenu du contexte extraordinaire lié à la pandémie du Coronavirus, le Forum mettra l'accent sur les projets et initiatives qui visent à **répondre à la crise du Covid-19, à améliorer notre résilience collective et à reconstruire un monde plus durable et soutenable**. Une attention particulière sera portée aux projets qui **améliorent la gouvernance de la santé** (par exemple, les systèmes d'alerte, la distribution de vaccins, le renforcement de système de santé local), **l'utilisation et la régulation des outils et plateformes numériques en réponse à la crise, et qui soutiennent la société civile et l'activité économique** durant la pandémie.

De plus, les projets portant sur d'autres enjeux de gouvernance globale seront aussi pris en compte, en particulier ceux concourant aux objectifs suivants :

- Construire des architectures de sécurité plus solides
- Réconcilier le financement du développement et les efforts pour le climat
- Inventer un capitalisme durable

- Protéger les océans
- Rendre l'espace extra-atmosphérique plus sûr et mieux régulé
- Sécuriser le cyberspace
- Réguler l'utilisation des données et l'intelligence artificielle
- Faire progresser la gouvernance de l'éducation
- Assurer l'égalité entre hommes et femmes
- Améliorer l'accès à l'eau potable

Les organisations mettant en œuvre des solutions concrètes et innovantes en réponse à ces enjeux de gouvernance globale sont particulièrement encouragées à postuler à cet appel à projets.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

Les candidatures soumises dans le cadre du présent appel à projets doivent impérativement remplir les **six conditions suivantes**, qui doivent être entendues comme étant **cumulatives** :

- Être présenté par une **organisation** et non un individu. Cette condition est entendue au sens large et comprend les Etats ou gouvernements, les gouvernements locaux ou régionaux, les parlementaires, les organisations internationales, les organisations à but non lucratif (organisations non gouvernementales, organisations non gouvernementales internationales, associations, organisations caritatives), le secteur privé (entreprises, banques privées, organisations à but lucratif), les agences ou banques de développement, les fondations ou organisations philanthropiques, les médias, les organisations religieuses, les syndicats ou organisations professionnelles, les think tanks, les universités ou instituts de recherche, etc.
- Être porté par au **moins deux personnes** qui peuvent se rendre à Paris pour présenter le projet durant la totalité de la durée de l'évènement (11-13 novembre 2020) – dans le cas où les circonstances générales de voyage et de circulation le permettraient.
- Proposer une **solution concrète pour répondre à un défi ou un enjeu à caractère transnational**. Les projets proposés doivent (1) soit être **normatifs** (création d'instruments juridiques, standards ou principes, d'index, de labels, d'outils de classification, de bonnes pratiques etc.) ; (2)

soit **organisationnels** (institutions innovantes, modèles, approches, mécanismes, méthodologies ou outils organisationnels).

- Être **lié à au moins l'une des six thématiques** du Forum.
- Proposer une **approche coopérative, impliquant différentes parties prenantes**.
- Présenter un **certain niveau d'avancement** : être au minimum à un stade avancé de conception ou au stade initial de mise en œuvre.

LES INITIATIVES SUIVANTES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ÉLIGIBLES A L'APPEL A PROJETS :

- Les projets ne revêtant pas une dimension internationale : les projets touchant à des problématiques de gouvernance locale ou nationale, sans potentiel de changement d'échelle et non répliquables dans d'autres contextes ou régions ;
- Les présentations de travaux de recherche ou l'énumération d'idées sans cadre opérationnel ;
- Les projets au stade embryonnaire ou dont la mise en œuvre semble irréaliste dans un future proche ;
- La présentation d'un programme global ne mettant pas en lumière une solution concrète ou encore les campagnes générales de levée de fonds.

ARTICLE 3 – MODALITES DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- **Procédure de dépôt des candidatures :**

La participation à l'appel à projets est **gratuite**.

Le dépôt du dossier de candidature se fait **uniquement par voie dématérialisée**, en remplissant le **formulaire de candidature** sur le site du Forum de Paris sur la Paix : www.parispeaceforum.org.

Le Comité de sélection n'examinera aucune candidature soumise en dehors de cette procédure.

Un accusé de réception confirmant le dépôt de la candidature sera adressé par courriel à tout candidat.

- **Langue de dépôt des candidatures :**

Le formulaire de candidature devra être rédigé dans l'une des deux langues du Forum, qui sont le français et l'anglais.

Aucune candidature reçue dans une langue autre que le français ou l'anglais ne sera examinée par le Comité de sélection.

- **Calendrier :**

Le présent appel à projets est ouvert **du jeudi 12 mars au mercredi 24 juin 2020, à 18 h (heure de Paris) / 16 h (GMT).**

Bien que la date de dépôt de la candidature n'affecte pas les chances de sélection du projet, il est vivement recommandé de candidater au plus tôt.

Aucune candidature reçue après le 24 juin 2020, à 18 h (heure de Paris) / 16 h (GMT) ne sera prise en compte ni examinée par le Comité de sélection.

- **Conditions de recevabilité de la candidature :**

Pour être considérée comme recevable, toute candidature devra être transmise par l'intermédiaire du formulaire en ligne. Les porteurs de projet devront veiller à fournir les informations obligatoires qui y sont demandées, en répondant au plus près aux questions demandées.

Le Comité de sélection évaluera la pertinence des candidatures reçues sur **la base des seules informations renseignées dans le formulaire de candidature.**

Avant de procéder au dépôt de leur candidature, les candidats sont invités à consulter [la foire aux questions \(FAQ\)](#) disponible sur le site internet du Forum ainsi que [la page consacrée aux projets présentés](#) lors des précédentes éditions du Forum.

L'association Forum de Paris sur la Paix pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision jugée utile, et se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire de porter à l'attention du Comité de sélection.

Par ailleurs, l'association Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de considérer comme irrecevable toute candidature non conforme à l'objet du Forum, sans avoir à motiver une telle décision.

- **Contact :**

En cas de difficultés techniques ou demande lors du dépôt de votre candidature, vous pouvez écrire à l'adresse électronique suivante : project@parispeaceforum.org.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION

- **Le Comité de sélection :**

Les candidatures éligibles à l'appel à projets, et considérées comme recevables en application de l'article 3 du présent règlement, sont examinées par le Comité de sélection du Forum, composé des six personnalités suivantes :

- Mme Haifa Dia Al-Attia
- M. Yves Arnoldy
- M. Nicolas Bauquet
- Mme Edna Jaime Treviño
- Mme Trisha Shetty
- M. Justin Vaïsse

- **Calendrier :**

Tout au long de la durée de l'appel à projets, le Secrétariat permanent du Forum enregistre les candidatures reçues et transmet les candidatures éligibles de manière aléatoire aux membres du Comité de sélection pour examen.

Les membres du Comité de sélection se réuniront le **23 juillet 2020** pour arrêter la liste des projets qui seront présentés lors de la troisième édition du Forum. Cette **décision sera prise de façon collégiale**, après discussion des membres du Comité de sélection.

Les projets sélectionnés seront officiellement annoncés le **3 août 2020** sur le site internet du Forum.

Tous les candidats seront également tenus informés de la décision prise par le Comité de sélection par courriel.

Les candidats ne doivent pas demander aux membres du Comité de sélection des renseignements portant sur l'issue donnée à leurs candidatures durant toute la période de dépôt et d'examen des candidatures reçues. L'association Forum de Paris sur la Paix et les membres du Comité de sélection ne répondront à aucune de ces sollicitations.

- **Critères de sélection :**

Le Comité de sélection examine **la qualité et l'intérêt intrinsèques des candidatures pour une présentation au Forum de Paris sur la Paix**, d'abord à la lumière des six

critères d'éligibilité énumérés plus haut (« six conditions cumulatives »), ensuite à la lumière des critères suivants, qui ne sont pas cumulatifs :

- La pertinence politique de la problématique abordée ;
- Les résultats et l'étendue de son impact ;
- Son universalité, ses perspectives de développement, d'expansion ou de réplique ;
- La diversité et le nombre de parties prenantes impliquées ;
- Le caractère innovant ou unique de la solution ou de l'outil proposé ;
- Sa faisabilité ;
- Sa capacité à servir l'intérêt commun.

Le Comité de sélection fait aussi son choix en tenant compte des objectifs (diversité géographique, organisationnelle et thématique), de la ligne éditoriale et des priorités pour 2020 du Forum de Paris sur la Paix.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES CANDIDATS SELECTIONNES

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à **respecter la procédure et le calendrier indiqués** par l'association Forum de Paris sur la Paix lors de l'annonce des projets sélectionnés pour :

- Confirmer leur participation à l'événement.
- Communiquer le nom des personnes qui présenteront le projet en novembre 2020, durant la totalité de la durée de l'événement. Chaque projet s'engage à être représenté par une équipe de minimum deux personnes et de maximum trois personnes, reflétant un équilibre paritaire. Toute impossibilité de satisfaire à cette **exigence de parité** devra être impérativement justifiée par les porteurs de projet.
- Soumettre pour validation et production les éléments et visuels présentés sur le stand qui sera mis à disposition de chaque équipe de porteurs de projet ou dans l'espace numérique prévu pour la présentation virtuelle du projet.
- **Pour les porteurs de projet en capacité de venir à Paris, prendre en charge les frais engendrés par leur déplacement à Paris durant toute la**

durée du Forum : frais de transport, frais d'hébergement et frais de bouche (à l'exception des déjeuners, qui seront fournis sur site, durant l'événement).

- Pour les porteurs de projet en capacité de venir à Paris, s'acquitter de frais de participation d'un montant de **2000 euros nets (hors TVA)**, couvrant les coûts relatifs à la mise à disposition de leur stand, des visuels qui y seront présentés, ainsi qu'à la mise à disposition d'espaces et de services réservés aux porteurs de projet sur site. Des services et options supplémentaires pourront **être ajoutés, sur demande et à la charge des porteurs de projet.**
- Pour les projets sélectionnés bénéficiant de l'offre de présentation numérique, s'acquitter de frais de participation d'un montant de **500 euros nets (hors TVA)**, couvrant les coûts de personnalisation.
- Pour l'ensemble des projets sélectionnés, en raison de l'incertitude autour des conditions de voyage à Paris et de la possibilité pour tous les porteurs de projet de présenter de chez eux leur initiative, confirmer qu'ils puissent avoir accès à un Internet haut débit pour bénéficier des outils interactifs de présentation et de mise en contact qui seront mis à leur disposition.

Les frais de participation et/ou toute dépense engendrée par la participation du projet au Forum peuvent être pris en charge par un partenaire du projet, qui pourra faire apparaître son logo sur le stand du projet concerné, après validation expresse de l'association Forum de Paris sur la Paix.

Soutien pouvant être apporté, sur demande, par le Forum de Paris sur la Paix aux projets sélectionnés :

Dans l'hypothèse où des porteurs de projet sélectionnés ne seraient pas en capacité de couvrir, directement ou par l'intermédiaire d'un financement extérieur, les frais liés à leur participation au Forum, ils pourront solliciter l'association Forum de Paris sur la Paix pour explorer des possibilités de prise en charge.

Toute demande pour un soutien financier, pour une prise en charge des frais de participation, de transport et/ou

d'hébergement liés à la participation d'un projet à l'évènement, devra **être motivée** et parvenir à l'association Forum de Paris sur la Paix selon des modalités qui seront précisées aux porteurs de projet sélectionnés.

Le Forum de Paris sur la Paix ne peut en aucun cas garantir une réponse favorable à l'ensemble des demandes de soutien financier qui lui seront adressées. Dans certains cas, un soutien financier partiel pourra être proposé.

Le Forum de Paris sur la Paix peut émettre, sur demande, une lettre d'invitation ayant vocation à soutenir la demande de visa de tout porteur de projet sélectionné et ayant confirmé sa venue au Forum (dans le cas où le voyage à Paris est possible). Les porteurs de projet s'engagent à initier les démarches relatives à leur demande de visa au plus tôt. Par ailleurs, l'association Forum de Paris sur la Paix ne pourra être tenue responsable d'un refus qui serait opposé, par l'autorité compétente, à un porteur de projet sélectionné pour participer au Forum.

ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de cet appel à projets, l'association Forum de Paris sur la Paix s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée et mise à jour, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (le "RGPD").

Les candidats disposent à tout moment d'un droit individuel d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent en s'adressant à :

Association Forum de Paris sur la Paix
164 rue de Vaugirard
75015 PARIS